

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	13 (1899)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Fragments héraldiques genevois
<b>Autor:</b>	Mayor, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-745475">https://doi.org/10.5169/seals-745475</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fragments héraldiques genevois.

Par J. MAYOR.

### I.

Nous réunirons sous ce titre des notes — inédites ou éparses dans des publications non spécialement héraldiques — sur divers monuments d'importance variable, qui se trouvent à Genève ou aux environs. Quelques-uns d'entre eux ont disparu; la conservation de plusieurs autres n'est point assurée; tous présentent un certain intérêt historique. Il est à désirer qu'on dresse ainsi, pour chaque canton, l'inventaire des armoiries figurées sur les monuments publics, les maisons particulières, les meubles, etc. Ce serait une contribution précieuse à l'étude du blason, et surtout une source de documents précis que consulteraient avec profit les historiens et les archéologues.

1. — Armoiries indéterminées (fig. 31). Peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle existant dans l'un des bâtiments, détruit en 1882, de la maison-forte dite prieuré d'Aïre, commune de Vernier, à une lieue de Genève, sur la rive droite du Rhône. L'écu,

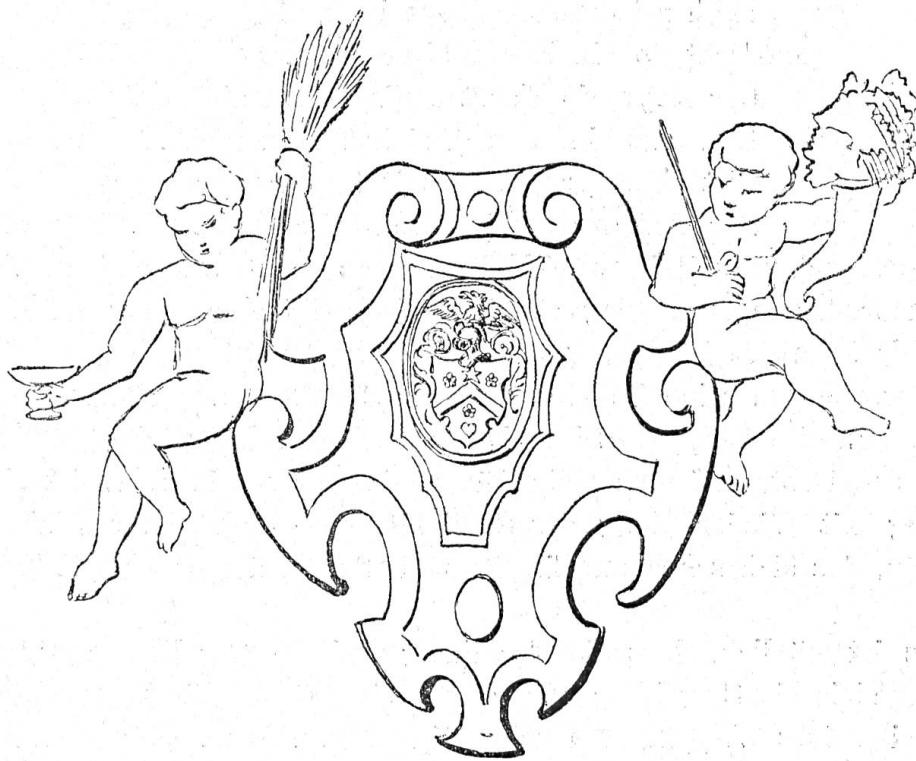


fig. 31.

inscrit dans un médaillon ovale placé dans un champ de forme italienne, occupait le centre d'un grand cartouche flanqué de deux amours portant, l'un une gerbe de blé et une coupe, l'autre une corne d'abondance et une épée (?). Malgré de

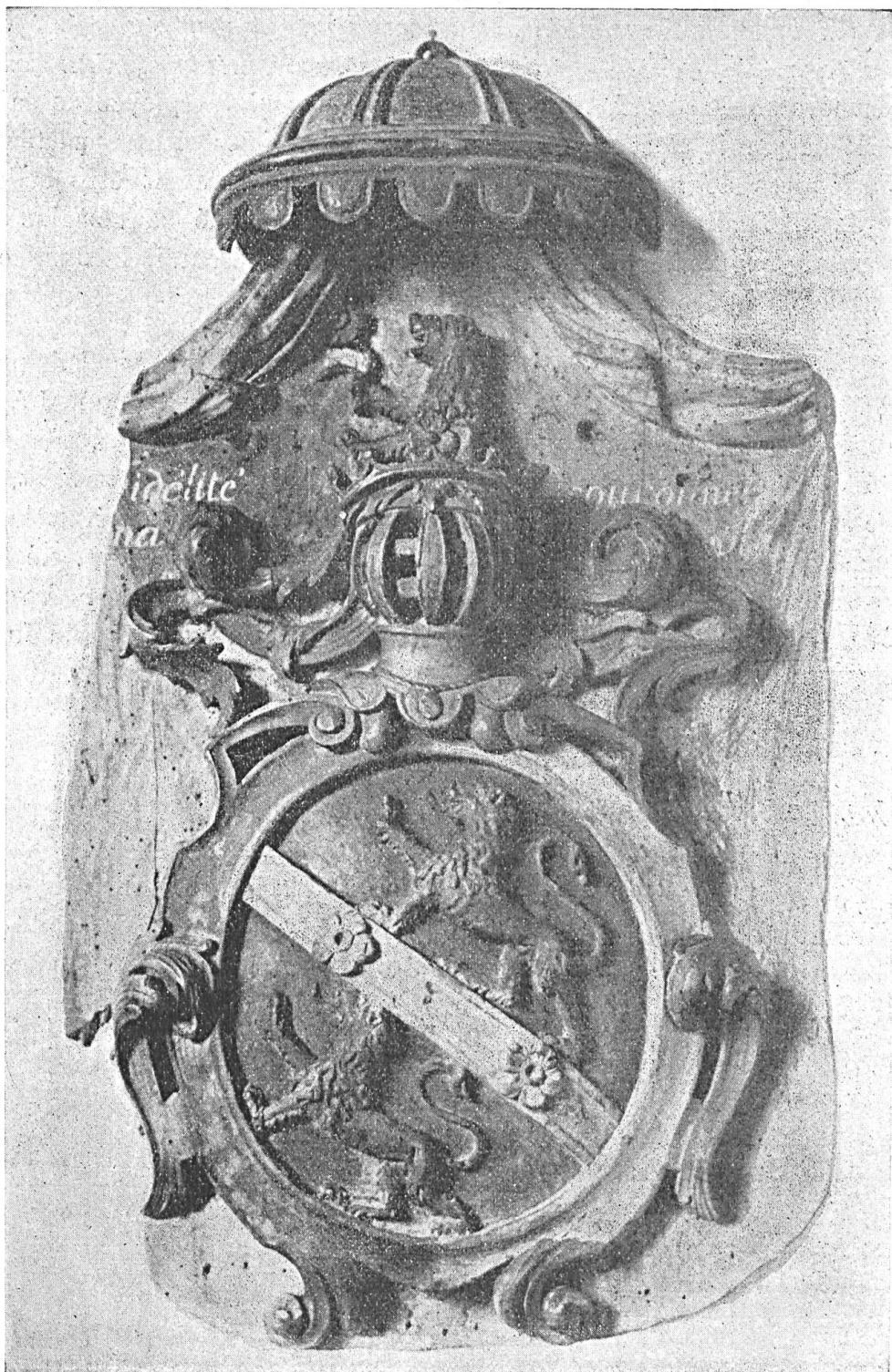


fig. 32.

nombreuses recherches et des questions posées dans la première série des *Archives* et divers recueils<sup>1</sup>, il n'a pas été possible jusqu'ici d'identifier ces armes qui

<sup>1</sup> M. P. Le Vayer a répondu dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1894, p. 348, en citant les armoiries de deux familles Mercier, originaires du pays nantais, qui ne sont pas sans analogie avec celles qui nous occupent: *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux quintefeuilles ou roses en chef et d'un cœur en pointe, le tout d'or.*

portaient: *d'azur au chevron de ... accompagné en chef d'une étoile d'or et de deux roses d'argent, en pointe d'une rose de même et d'un cœur d'or*, l'écu sommé d'un heaume à lambrequins ayant une aigle éployée de sable pour cimier. Il ne paraît pas, en tout cas, que ces armoiries aient appartenu à l'un des propriétaires de la maison-forte d'Aïre. Elles pourraient être celles d'une alliance de la famille Revilliod, qui a longtemps possédé ce domaine (voy. le n° 2). Une autre peinture, traitée en grisaille, représentait la Justice debout sur un socle flanqué de lions.

2. — Armoiries de J.-F. Revilliod (fig. 32). Sculpture sur bois provenant de la même maison-forte d'Aïre, conservée chez M. William Revilliod à Genève, qui l'a fait restaurer depuis que notre reproduction a été faite. La propriété d'Aïre fut vendue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par un certain Philibert Viret, notaire, à Pierre Revilliod, fils de Léonard. Ce dernier, mort en 1675, était le chef de la branche de la famille Revilliod dite de la Couronne. Pierre, né en 1637, eut une existence agitée, qu'il passa en grande partie à l'étranger. A son retour à Genève, il devint membre du Conseil des Deux-cents, châtelain de Jussy, etc.

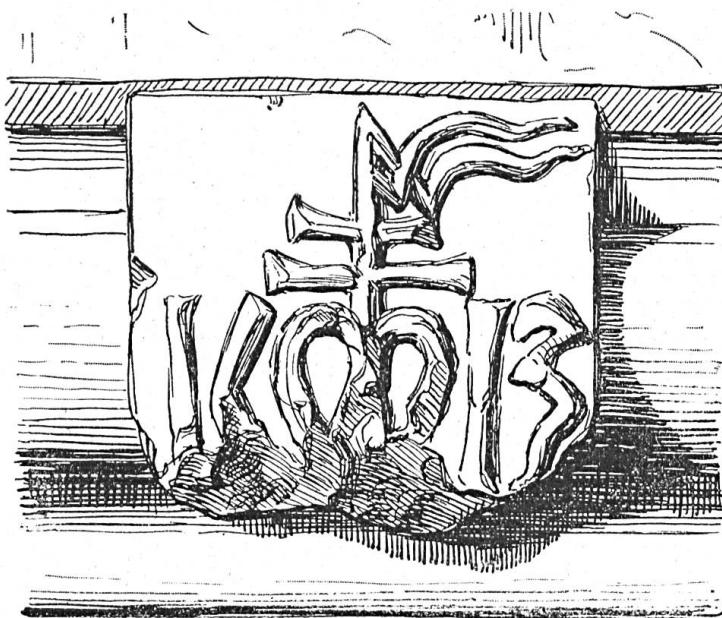


fig. 33.



fig. 34.

Il apporta nombre de modifications architecturales à sa maison d'Aïre, située alors sur territoire français. L'un de ses fils, Jean-François, né à Aïre en 1679, mort en 1754, se distingua au service étranger et abjura la religion protestante; il avait fait tailler et peindre le bas-relief reproduit ici (hauteur: 0,58 m). L'écu ovale porte *d'azur à la bande d'argent chargée de deux roses de gueules accompagnée de deux lions d'or lampassés de gueules*; il est placé dans un cartouche jaune et blanc, orné de rinceaux et d'enroulements blancs, rouges et bleus; heaume grillé, timbré d'une couronne de marquis, ayant pour cimier

un lion d'or issant, lampassé de gueules, qui tient dans sa dextre une rose de gueules tigée et feuillée de sinople; lambrequins or et gueules. Manteau jaune et blanc relevé en pointe dans le haut, sous un dais à côtes pourvu d'un baldaquin découpé, sur lequel on lit la devise des Revilliod : *Qui confit in Fidélité couronnera ma vie* (Voy. au sujet de la maison-forte d'Aïre nos *Fragments d'archéologie genevoise*, 1<sup>re</sup> série, pp. 74—81 et *l'Ancienne Genève*, 1<sup>re</sup> série, p. 79 et suiv.)

3. — Marques de la famille Favre (fig. 33 à 35). La famille Favre, originaire d'Echallens, au pays de Vaud, porte pour armes: *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une rose d'argent, en pointe d'un fer de cheval de même*. Cet écu se trouve sur des cachets de 1556, 1635, 1651, 1684, 1691, etc. Mais lorsque les Favre arrivèrent à Genève, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, ils n'avaient encore qu'une marque commerciale, que nous trouvons taillée au-dessus de la porte de la maison de Jean Favre (1513), située rue du Marché, n° 17, à Genève (fig. 33). Cette marque consistait à l'origine en un cœur surmonté d'une croix à double traverse, dont l'extrémité de la branche verticale se recourbait à angle aigu (fig. 34); en 1513, elle affecte des allures plus déco-

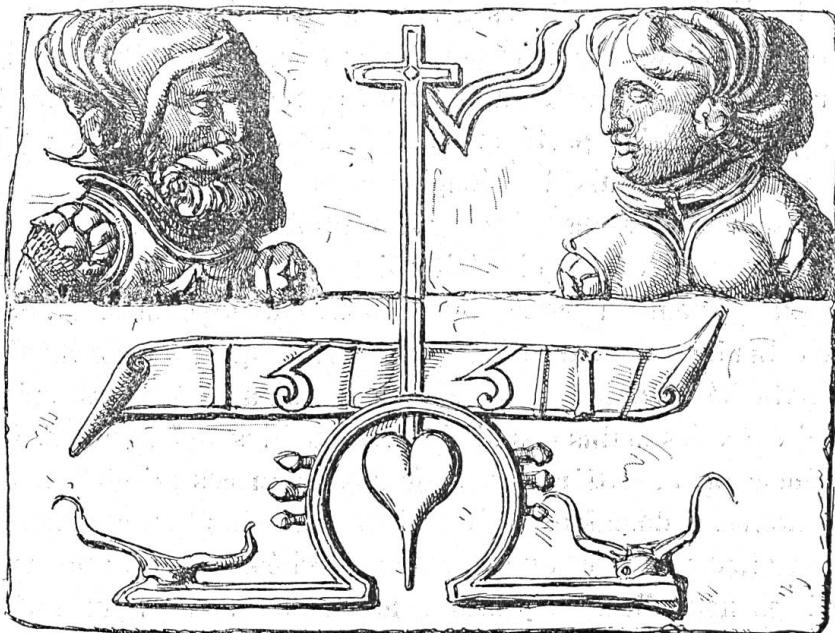


fig. 35.

ratives, le trait incliné du sommet s'est transformé en une double oriflamme. Plus tard, elle offre une singulière combinaison de la figure primitive et des meubles de l'écu d'armoiries. Gaspard Favre, fils de François, la fait sculpter ainsi en 1551, accompagnée de son portrait et de celui de sa fiancée Louise Mestrezat, sur sa maison, détruite aujourd'hui (rue du Rhône, no. 52, à Genève). La croix n'a plus qu'une traverse à laquelle pend la double oriflamme, et sa

branche verticale passe derrière un fer de cheval de forme singulièrement altérée, entourant le cœur; le fer a six clous et il porte, à l'extrémité de ses branches horizontales, démesurées, deux bucrânes aux cornes très développées, dont la présence ne s'explique pas (fig. 35). Un cachet de 1535 offre déjà la combinaison du fer et de la croix. Le bas-relief aux portraits est conservé au Musée épigraphique de Genève. (Voy. au sujet des maisons Favre nos *Fragments d'archéologie genevoise*, 3<sup>me</sup> série, pp. 151—159). (A suivre.)

## Notes sur quelques changements d'armoiries aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Par L. Bouly de Lesdain.

On croit assez généralement que, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou tout au moins dès les premières années du XIII<sup>e</sup>, l'hérédité des armoiries s'était établie d'une manière générale et définitive. L'étude des sceaux démontre cependant que le principe souffrait encore de très nombreuses exceptions. Jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, on voit assez souvent les fils abandonner, sans aucun motif apparent, les armes de leur père pour adopter d'autres emblèmes. Nous allons relever ici près de trente familles où se rencontrent de ces changements. Nos recherches n'ont guère porté que sur le Nord de la France; plus étendues, elles eussent peut-être permis de décupler cette liste.

Parmi ces modifications, il en est toutefois un certain nombre dont la cause est bien déterminée, et qui mériteraient de former une catégorie spéciale: ce sont celles qui tiennent à l'acquisition de nouveaux domaines. M. de Barthélémy a bien mis en lumière le caractère plutôt *réel* que *personnel* des armoiries primitives<sup>1</sup>. Attachées moins à la personne qu'au fief, elles suivaient assez souvent celui-ci entre les mains des différentes familles qui venaient à le posséder. Un cadet, en épousant l'héritière, abandonnait ses armes primitives pour adopter celles de son nouveau domaine. Il convient toutefois de se montrer ici très prudent, plus prudent peut-être que le savant archéologue. On ne saurait affirmer que les armoiries nouvellement prises sont celles du nouveau fief, si on n'en rencontre des traces bien certaines antérieurement à l'alliance. Le fait est très rare lorsque celle-ci remonte à la fin du XII<sup>e</sup> ou au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Laissant volontairement de côté cet ordre de faits, nous nous attacherons seulement aux changements sans cause apparente. On nous permettra, chemin faisant, un certain nombre de particularités héraldiques sans lieu bien direct avec notre sujet.

<sup>1</sup> *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, Poitiers, 1872, in 8°.